

**Destinataires**

MONSIEUR LE PRESIDENT - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BRIVE ([helene.moulinier@agglodebrive.fr](mailto:helene.moulinier@agglodebrive.fr))  
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ALLASSAC ([mairie@allassac.fr](mailto:mairie@allassac.fr))  
MONSIEUR LE DIRECTEUR - SUEZ BRIVE ([bastien.ripoll@suez.com](mailto:bastien.ripoll@suez.com))

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

**Unité de Gestion : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BRIVE**

<b>Prélèvement</b>	<b>00123426</b>	<b>Commune</b>	<b>ALLASSAC</b>
<b>Unité de gestion</b>	0625 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BRIVE	<b>Prélevé le :</b>	<b>jeudi 28 décembre 2023 à 11h19</b>
<b>Installation</b>	TTP 001706 STATION 3 VILLAGES	<b>par :</b>	NADINE ANTUNES (LDA)
<b>Point de surveillance</b>	0000004178 ENTREE RESERVOIR MOSREDONS	<b>Type visite :</b>	P1
<b>Localisation exact</b>		<b>Type d'eau :</b>	Eau distribuée désinfectée

*Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA CORREZE LDA19, TULLE 1901*

Type de l'analyse : DIV

Code SISE de l'analyse : 00129732

Référence laboratoire : 23122708397001

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>				
N,N-Dimethylsulfamide	<b>0,37 µg/L</b>	0,1		

**CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement N° : 00123426)**

Limites de qualité des eaux fixées par le Code de la Santé Publique (Art. R.1321-1 à R.1321-68) non respectées pour le paramètre N,N - Diméthylsulfamide, mais respect de la valeur sanitaire transitoire chez les abonnés (< 1 µg/l). Le N,N Diméthylsulfamide fait l'objet d'une surveillance au niveau du réseau de distribution.

TULLE le 23 janvier 2024

Pour la Directrice de la Délégation  
départementale de la Corrèze,  
La Responsable du pôle bi-départemental  
santé environnement,



Mathilde RASSELET